

Membres en exercice : 6

Date de la convocation: 16/04/2026

Présents : 5

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six à 09 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain BARBUSSE

Votants : 6

Présents : Alain BARBUSSE, Josette GAILLAC, Géraldine BENDER, Quentin AFFORTIT, Alain ARGILIER

Pour : 6

Présents non votants :

Contre : 0

Représentés : Daniel PETITJEAN représenté par Alain ARGILIER

Abstentions : 0

Excusés :

Absents : Bruno MANIN suppléé par Quentin AFFORTIT

Secrétaire de séance : Josette GAILLAC

Objet: Désignation de la secrétaire comme porteuse d'une clé RGS pour les transmissions dématérialisées et convention - DE_006_2026

Vu la délibération n°DE_2023_003 du 11 avril 2023 ayant pour objet "Désignation de la secrétaire comme porteur d'une clé RGS pour les transmissions dématérialisées et convention" ;

Monsieur le Président informe le Conseil syndical que la clé RGS actuelle de Madame Sonia GONDRY est arrivée à expiration en février 2026 ;

Monsieur le Président propose de continuer à fournir à Madame Sonia GONDRY, secrétaire du SIVU, une clé RGS** pour les transmissions dématérialisées (ACTES, A.B., PES-V2, ...);

Considérant que Madame Sonia GONDRY exerce les fonctions de secrétaire pour quatre collectivités, à savoir :

- la commune de Rousses,
- l'ASA du Tapoul de Rousses,
- la commune de Bassurels,
- le SIVU de la Can de l'Hospitalet.

Il est proposé de mutualiser l'achat de la clé RGS** de Madame Sonia GONDRY afin qu'elle puisse l'utiliser dans chacune des collectivités où elle exerce.

Cette clé d'un coût de 200 € TTC avec une durée de validité de 3 ans serait payée par la commune de Rousses, puis le prix d'achat serait partagé entre les 4 collectivités à part égale, soit 50 € chacune. La commune de Rousses refacturerait aux 3 autres collectivités le montant de leur participation respective.

Il est proposé de signer une convention pour l'usage d'un certificat RGS** entre les parties concernées.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fournir à Madame Sonia GONDRY, secrétaire, une clé RGS** pour les transmissions dématérialisées du SIVU de la Can de l'Hospitalet.
- **DECIDE** de mutualiser l'achat de cette clé RGS** entre la commune de Rousses, l'ASA du Tapoul de Rousses, la commune de Bassurels et le SIVU de la Can de l'Hospitalet en passant une convention pour l'usage d'un certificat RGS**, projet en annexe.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer tout document utile et payer le montant de la participation qui sera demandée par la commune de Rousses.

Ainsi fait et délibéré à Bassurels, les ans, jours et mois que ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 30/04/2026
et publié ou notifié
le 30/04/2026

Le secrétaire
Josette GAILLAC

Pour le Conseil syndical,
Le Président,
Alain BARBUSSE

SIVU de la Can
de l'Hospitalet
Mairie
48400 BASSURELS

CONVENTION POUR L'USAGE D'UN CERTIFICAT RGS**

Entre les parties, il est convenu :

Les conditions d'utilisation, par les services administratifs des collectivités ci-dessous signataires, d'un certificat sur clé, de type RGS** pour les télétransmissions (échanges avec les administrations et les entreprises).

Les collectivités dont les noms suivent représentées par leurs Maires et Présidents décident de mutualiser l'achat d'une clé – certificat RGS** pour leurs collectivités.

Il est convenu entre :

- M, Maire de la commune de Rousses, autorisé par le Conseil municipal par délibération du reçue le au contrôle de légalité.

- M, Président de l'ASA du Tapoul de Rousses, autorisé par le Conseil syndical par délibération du reçue le au contrôle de légalité.

- M....., Maire de la commune de Bassurels, autorisée par le Conseil municipal par délibération du reçue le au contrôle de légalité.

- M, Président du SIVU de la Can de l'Hospitalet, autorisé par le Conseil syndical par délibération du reçue le au contrôle de légalité.

De fournir à Mme GONDRY Sonia, secrétaire, une clé RGS** pour les transmissions dématérialisées ACTES, A.B., PES-V2,

Il ne s'agit pas d'une signature électronique mais d'un certificat d'authentification pour télétransmission.

Cette clé d'un coût de 200 € TTC avec une durée de validité de 3 ans sera payée par la commune de Rousses, puis le prix d'achat sera partagé entre les 4 collectivités à part égale, soit 50 € chacune. La commune de Rousses refacturera aux 3 autres collectivités le montant de leur participation respective.

Les parties conviennent de régler à l'amiable tout litige qui pourrait intervenir entre elles, sous l'autorité de l'élu de la collectivité qui aura acquitté le prix d'achat du bien.

Fait pour valoir ce que de droit.

Ont signé, le présent original, chacune des parties

Commune de Rousses

Date et signatures

Le porteur

GONDRY Sonia

Date

ASA du Tapoul de Rousses

Signature

Commune de Bassurels

SIVU de la Can de l'Hospitalet